

**SOMMAIRE**

<b>I. Objectif.....</b>	<b>7</b>
<b>II. Base légale.....</b>	<b>8</b>
<b>III. Aménagements non soumis à l’octroi d’une permission de voirie.....</b>	<b>10</b>
Mise en place à l’intérieur des agglomérations de signaux routiers et de marques au sol.....	13
Application à l’intérieur des agglomérations de pictogrammes en couleur blanche reproduisant le symbole d’un signal routier. ....	14
Mise en place des plaques de nom des rues et des places publiques.	15
Mise en place de bornes d’incendie et des plaquettes de repérage des couvercles des vannes d’eau.....	15
Mise en place des panneaux de balisage des sentiers touristiques et des sentiers autopédestres ainsi que la signalisation directionnelle des pistes cyclables communales. ....	16
Mise en place des enseignes publicitaires amovibles. ....	17
Mise en place des enseignes publicitaires des architectes, des bureaux d’études et des entreprises intervenant sur un chantier privé.....	18
Mise en place sur le domaine privé ou public, mais en dehors de la chaussée, d’un conteneur pour matériaux de démolition. ....	18
Mise en place d’antennes paraboliques. ....	18
Fixation des plaques de numéro des maisons et mise en place des boîtes aux lettres sur des socles existants. ....	19
Mise en place d’enseignes publicitaires des architectes, bureaux d’études et entreprises intervenant sur un chantier se déroulant sur le domaine public de la route.....	19

<b>IV. Divers aménagements à destination agricole ou forestière à réaliser à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. ....</b>	<b>22</b>
Aménagement d'une clôture d'enceinte d'une prairie, d'un verger ou de tout autre terrain à exploitation agricole ou forestière situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.....	23
Plantation de haies vives sur des terrains privés situés au bord de la chaussée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. ....	23
Plantation d'arbres de haute tige sur des terrains privés situés au bord de la chaussée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. ....	24
Accès individuels vers les champs, forêts, prairies et vergers situés au bord de la chaussée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.....	25
Aménagement de dépôts de bois.....	26
<b>V. Aménagements provisoires en relation avec un chantier de construction.....</b>	<b>28</b>
Mise en place sur la chaussée d'un conteneur pour matériaux de démolition. ....	29
Installation d'un bureau de chantier sur le domaine public.....	29
Aménagement de dépôts de matériaux en bordure des routes de l'Etat. ....	30
Installation d'un chantier en bordure d'une route de l'Etat.....	31
Mise en place d'agences de vente mobiles.....	32
<b>VI. Travaux de réaménagement et de transformation aux constructions existantes.....</b>	<b>36</b>
Travaux de démolition de bâtisses existantes. ....	37
Travaux de réaménagement ou de transformation d'un immeuble ou de parties d'un immeuble sans apporter des modifications à l'alignement ou à la destination de l'immeuble, ni à la géométrie des accès carrossables.....	39
Construction d'annexes à un immeuble sans en accroître le nombre de logements ou sans en modifier la destination.....	42
Construction d'abris de jardin, de serres, de volières ou de gloriettes.	43
Construction d'auvents et aménagement de marquises.....	44

<b>VII. Infrastructures souterraines.....</b>	<b>49</b>
Réalisation de branchements privés aux conduites d’approvisionnement. ....	50
Renouvellement des infrastructures dans le cadre de chantiers de voirie placés sous la régie et la surveillance des Ponts et Chaussées.	56
Intervention d’urgence en cas de panne sur un réseau.....	62
<b>VIII. Enseignes publicitaires. ....</b>	<b>72</b>
Enseignes publicitaires pour bals et fêtes champêtres.....	73
Enseignes publicitaires privées des restaurants, commerces ou autres établissements implantés en bordure de la route. ....	76
Enseignes pour la promotion et la vente immobilière. ....	79
<b>IX. Equipements de la voirie.....</b>	<b>82</b>
Mise en place de ralentisseurs conventionnels réalisés par simple marquage. ....	83
Pose de panneaux avertisseurs aux entrées ou à l’intérieur des agglomérations.....	85
Mise en place de bornes, de balustres et de garde-corps sur les trottoirs et les places publiques bordant les routes de l’Etat.....	86
Mise en place de bacs à fleurs posés sur les trottoirs, fixés aux garde-corps des ouvrages d’art ou montés sur des poteaux.....	87
Mise en place de cabines téléphoniques.....	88
Déplacement de candélabres de l’éclairage public.....	89
Installation d’illuminations décoratives.....	91
Prise de courant pour l’éclairage de la voirie vicinale.....	93

<b>X. Avis de la Commission de Circulation de l'Etat. ....</b>	<b>104</b>
Compétences étatiques et communales en matière de réglementation et de signalisation routières. ....	104
Avis concernant l'aménagement des parties de la voie publique réservées aux piétons (trottoirs). ....	108
Avis au sujet d'un projet d'aménagement d'un passage pour piétons à Bissen.....	111
Avis concernant le marquage horizontal annonçant un passage pour piétons à Niederfeulen, sur les N15 et N21.....	113
Avis concernant la mise en place d'une rangée de balustres sur le trottoir longeant la Grand-rue à l'intérieur de Kayl. ....	115
<b>XI. Signalisation des pistes cyclables. ....</b>	<b>117</b>
Avis concernant la signalisation directionnelle des pistes cyclables....	117
1. Signalisation verticale des pistes cyclables. ....	122
<b>XII. Coordonnées des Services Régionaux de l'administration des Ponts et Chaussées. ....</b>	<b>126</b>